DISTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Émeutes à Annaba...

Des jeunes ont procédé hier vers midi à la fermeture de la route menant vers le rond point de Sidi Brahim, à la sortie ouest de la ville d'Annaba, pour protester contre ce qu'ils appellent la hogra des responsables de la daïra dans la distribution des logements sociaux locatifs (LSL).

Ce mouvement de protestation intervient suite à l'affichage, il y a trois jours, d'une liste comprenant une centaine de bénéficiaires de logements.

A l'aide de pneus brûlés et autres objets hétéroclites, les jeunes, dont certains sont encore mineurs, n'ayant, de ce fait, aucun droit au logement, se sont affrontés avec les forces de police dépêchées sur les lieux pour rétablir l'ordre et ouvrir la voie à la circulation.

Torses nus et brandissant des armes blanches, certains parmi les protestataires étaient violents.

Des blessés aussi bien parmi les forces de l'ordre que les manifestants sont à déplorer.

Quelques interpellations ont eu lieu parmi ces derniers qui étaient dans un état second, selon des témoignages recueillis sur place.

Une source crédible nous fera part de l'incitation des jeunes par des parties occultes à la désobéissance et aux émeutes.

Un calme précaire régnait en fin d'après-midi dans ce quartier dont la rue est restée jonchée de détritus, témoins des émeutes de cette chaude journée, au propre et au figuré, à Annaba.

A. Bouacha

Photo : DR

Le mécontentement des jeunes se manifeste en affrontement avec les forces de police.

... Et à Sidi Bel-Abbès

Dans la journée de lundi dernier, le chef-lieu de la daïra de Telagh (Sidi-Bel-Abbès) a vécu une grande turbulence suite au mouvement de contestation de prétendants au logement social qui a été ponctué par une tentative d'immolation d'un`père de famille.

Dès l'affichage, vers la mi-journée de la liste des bénéficiaires des 122 logements sociaux-locatifs retenus parmi les 3 500 demandeurs, les mécontents ont afflué vers le siège de la daïra pour manifester leur déception. Une importante contestation a régné aux abords du siège de la daïra avec l'attroupement des mécontents par cette opération d'attribution qui criaient leur colère.

La tension était à son paroxysme lorsqu'un père de famille accompagné de ses deux enfants a tenté une immolation en s'aspergeant d'essence.

Fort heureusement, les services de sécurité qui avaient accouru dès le départ du mouvement de contestation ont tout fait pour le réanimer alors qu'il semblait indisposé par les émanations de l'essence.

Les autorités locales ont tenté de contenir la colère des manifestants. Le chef de daïra en personne a pris la parole pour tenter de calmer les esprits, s'engageant à respecter le principe de transparence dans les attributions. Il les a assurés que les listes ont été établies en toute transparence, que la voie de recours est ouverte pour annuler toute attribution ne répondant pas aux conditions du bénéfice.

D'autres projets de 300 autres logements sociaux et RHP (résorption de l'habitat précaire) sont en voie d'achèvement. Ainsi, toutes les demandes seront satisfaites à condition qu'elles répondent aux critères requis. La prochaine distribution de logements sociaux locatifs et RHP aura lieu d'ici fin 2011. Quelque peu rassurés par les promesses, les manifestants ont demandé à être reçus par le chef de daïra. Dans la seule journée d'hier, 400 mécontents ont été reçus par le chef de daïra et les réceptions continuent toujours. Dans la journée d'hier, la liste de 16 logements sociaux a été affichée à Teghalimet (Telagh) alors que celle de 20 logements sociaux sera affichée à Mezaourou (Telagh) aujourd'hui. Autorités locales et services de sécurité ont pris toutes les précautions pour s'opposer contre tout mouvement de colère.

A. M.

COLLECTIF «LIBÉREZ MOHAMED GHARBI»

Sit-in devant le ministère de la Justice

C'est aujourd'hui que se tiendra le sit-in devant le ministère de la Justice auquel a appelé le collectif «Libérez Mohamed Gharbi».

«Le collectif demande à tous les sympathisants et militants pour la cause Mohamed Gharbi, à tous ceux qui ont signé la pétition, à tous ceux qui refusent l'injustice, et à tous ceux qui, depuis le début, soutiennent ce grand homme, de venir nombreux le 29 juin 2011 à 13h, devant le ministère de la Justice, observer un sit-in pour exprimer haut et fort leur solidarité et demander la libération de Mohamed Gharbi», précise un communiqué de LMG.

Notons que cette nouvelle action intervient au moment où la santé de l'épouse du moudjahid patriote connaît une détérioration. «Notre mère a été hospitalisée dans un hôpital de Constantine. Elle va très mal. Son seul souhait est d'avoir notre père à ses côtés», a indiqué, hier, Yazid, un des fils de Mohamed Gharbi.

Tarek Hafid

LES AGRESSIONS CONTRE LES ENSEIGNANTS SE POURSUIVENT

Le Cnes déplore l'impunité des auteurs

Le Conseil national des enseignants du supérieur (Cnes) proteste contre l'impunité dont jouissent les auteurs des agressions contre le corps enseignant à la Faculté de droit de l'Université d'Alger.

Selon le Cnes, dont le bureau s'est réuni dimanche dernier au siège de cette faculté, les agressions physiques et verbales et les menaces se multiplient contre les enseignants et les promesses de l'administration de la faculté de restaurer la sécurité demeurent sans effet, voire laxistes.

En ce sens, le Cnes appelle, en toute urgence, à prendre des sanctions pénales et disciplinaires contre les auteurs de ces faits gravissimes.

C. B.

AFFAIRE DU PORT D'ALGER

La Cour suprême saisie

Les avocats des mis en cause dans l'affaire des cadres du port d'Alger se sont pourvus en cassation, a-t-on appris de sources proches du dossier.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La défense qui a qualifié le verdict en appel de très «sévère», considère que le procès en appel, qui s'est tenu récemment au niveau de la cour d'Alger, n'était pas équitable, «puisque l'accusation n'a pas apporté la preuve tangible durant tout le déroulement du procès». Mieux encore, l'Entreprise portuaire d'Alger n'a subi aucun préjudice. Sur un autre plan, les familles des mis en cause comptent saisir dans les prochains jours le premier magistrat du pays pour lui demander de diligenter une enquête et faire toute la lumière sur cette affaire. Pour rappel, le président de la 8e chambre pénale de la cour d'appel d'Alger, Hellali Tayeb, a aggravé les peines prononcées contre les deux anciens P-dg et ex-cadres du port d'Alger.

L'ancien P-dg du port d'Alger, F. Ali, s'est vu infliger six ans de prison ferme alors qu'il a écopé lors du premier jugement de quatre ans. Par ailleurs, l'ancien P-dg qui a remplacé F. Ali, B. Abdelhak en l'occurrence, a vu la première peine prononcée à son encontre confirmée, c'est-à-dire six ans de prison ferme.

L'ex-directeur général adjoint a écopé de la même peine que celle prononcée par la juge en première instance, à savoir six ans de prison ferme. Les deux propriétaires d'entreprises privées condamnés à trois ans de prison ont vu leur peine revue à la hausse, passant de trois à six ans de prison ferme.

Le même président a, en outre, prononcé six ans de prison ferme à l'encontre de D. Saïd et D. Benhanni, respectivement directeur du commandement et directeur de la logistique au niveau du port d'Alger.

Les mêmes peines ont été prononcées contre Hasni N. et S. Tami, respectivement ancien DGA et directeur du terminal du port. Ces derniers avaient bénéficié lors de leur jugement de la relaxe pure et simple. Pour rappel, le représentant du parquet général de la cour d'Alger avait requis, le 12 du mois en cours, 10 ans de prison ferme contre les deux ex-P-dg, Ali S. et Abdelhak B. Le procureur général avait, par ailleurs, requis la même peine à l'encontre des autres mis en cause, dont A. Z. qui occupait le poste de directeur général chargé de l'administration portuaire.

A. B.

ACTEL DE HUSSEIN DEY

La Cour suprême renvoie le dossier devant les assises

L'affaire de l'agence commerciale d'Algérie Télécom Actel de Hussein Dey, jugée en 2005 et lors de laquelle six cadres ont été condamnés à cinq années de prison ferme, sera rejugée de nouveau, a-t-on appris de source judiciaire sûre.

Selon notre source, la Cour suprême a tranché en faveur des mis en cause, en donnant une suite favorable au pourvoi en cassation introduit par la défense. Ainsi, la Cour suprême a décidé de renvoyer l'affaire de nouveau devant le tribunal criminel. Notre source ajoute à ce propos que le «rejugement» de cette affaire sera, sans aucun doute, riche en rebondissements, puisque les mis en cause dans cette affaire comptent «apporter des preuves tangibles pour prouver leur innocence».

A. B.